ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 91340

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question de l'AME et plus spécialement de l'entente préalable concernant cette aide médicale. L'aide médicale réservée aux étrangers concerne 210 000 bénéficiaires pour un total de 530 millions d'euros. À une époque où les déficits ne cessent de croître, les hôpitaux eux aussi croulent sous les déficits chacun s'accordant à dire que l'AME est accordé "aveuglément". C'est seulement depuis cette année que l'attestation est plastifiée avec photo du titulaire. Enfin et surtout, alors que chaque assuré social doit présenter une entente préalable auprès de sa caisse dans le cas de soins particuliers, les bénéficiaires de l'AME en sont dispensés. Il lui demande de regarder la possibilité d'obligation d'entente préalable pour les bénéficiaires de l'AME.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Thomas
Circonscription : Marne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91340
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11350
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)